

Écoute, audace et pragmatisme pour l'intérêt supérieur de l'enfant

Montréal, le 12 septembre 2019 – La *Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse* (CSDEPJ) déploiera une série de méthodes de consultation afin d'entendre le point de vue d'un maximum d'intervenants, de jeunes, de familles, d'experts et de citoyens et émettre des recommandations à la fois audacieuses et pragmatiques au gouvernement du Québec, d'ici l'automne 2020.

La présidente de la CSDEPJ, Régine Laurent, et ses deux vice-présidents, André Lebon et Michel Rivard, ont présenté leur plan de travail pour les prochains mois, jeudi, à l'intérieur de la salle d'audience principale de la Commission, à Montréal.

Les audiences publiques de la CSDEPJ débiteront officiellement le 22 octobre 2019. Celles-ci seront diffusées en direct sur le web. Le calendrier des audiences des mois d'octobre, novembre et décembre se retrouve sur le site Internet de la CSDEPJ : <https://www.csdepi.gouv.qc.ca>.

La Commission sera prioritairement à l'écoute **des jeunes, des parents, des familles, des intervenants, des familles d'accueil**. Ce sera la matière première, les fondations sur lesquelles la réflexion des commissaires sera construite. Pour ce faire, une multitude de moyens de consultation seront déployés.

Des forums citoyens seront notamment organisés dans toutes les régions du Québec. Ils auront pour objectif d'entendre plus directement le grand public et les intervenants œuvrant auprès des jeunes et leurs familles.

Communiquer « Votre histoire » à la Commission

La Commission invite également les citoyens ayant une expérience à raconter ou un point de vue à formuler à lui écrire dès maintenant à l'adresse suivante : votrehistoire@csdepi.gouv.qc.ca ou en utilisant le formulaire sécurisé accessible sur son site Internet. Une ligne téléphonique 1-800 est également disponible pour entendre les recommandations et les préoccupations de la population.

Rappelons que la Commission n'a pas le pouvoir de porter des blâmes ni de tirer de conclusions sur des cas spécifiques. Cela dit, les témoignages particuliers d'intervenants, d'acteurs du réseau, de jeunes et de leurs familles alimenteront son enquête en lui permettant d'identifier des lacunes et des problèmes généralisés au sein du système de la protection de la jeunesse du Québec.

La Commission doit remettre son rapport au gouvernement du Québec au plus tard le 30 novembre 2020. Des recommandations préliminaires pourraient aussi être émises en cours de mandat, afin que des changements puissent s'opérer le plus rapidement possible.

Citations

« Écoute, courage, audace et pragmatisme. Ce sont les principes qui animent l'ensemble de nos commissaires. Nous avons l'intention de retourner toutes les pierres et d'entendre un maximum de personnes afin de formuler des recommandations à la fois concrètes, applicables, rigoureuses et en phase avec les attentes et les valeurs de la population. »

- Régine Laurent, présidente

« Notre mission est grande. Pour l'accomplir avec succès, il ne faudra jamais perdre de vue l'essentiel: les droits, les besoins et les intérêts des enfants, ainsi qu'un système de protection de la jeunesse qui permet le plein développement de chacun d'eux. C'est dans cet esprit que s'articulera l'ensemble de nos travaux. »

- André Lebon, vice-président

« La CSDEPJ se distingue des commissions d'enquête l'ayant précédé, notamment par le nombre et le caractère hybride de ses commissaires. Il s'agit pour nous d'une force. Nous nous appuyerons sur la diversité des expertises et des expériences que nous avons réunie pour poser un diagnostic le plus juste possible et faire une différence réelle pour l'avenir nos enfants. »

- Michel Rivard, vice-président

À propos de la CSDEPJ

La Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse a pour mandat d'examiner les dispositifs de protection de la jeunesse, dans les différents réseaux d'intervention concernés – santé et services sociaux, éducation, petite enfance, sécurité publique et judiciaire – de manière à identifier les enjeux et les obstacles et à formuler des recommandations au gouvernement du Québec sur les améliorations à apporter.

-30-

Pour tout renseignement :

Sylvie Charbonneau

Directrice des communications

Téléphone : 514 873-1917

sylvie.charbonneau@csdepj.gouv.qc.ca